

DISCOTHÈQUE DE RADIO FRANCE UNE NOUVELLE VIE POUR 10 000 DISQUES

N° de Plaquette

Samedi 23 septembre 2017 - 14h
Studio 104 de la Maison de la radio

Formulaire d'enregistrement/ Registering form

A renvoyer 48h avant la vente

Art Richelieu - 51, rue Decamps - 75116 Paris ou par e-mail : ventevinyles@art-richelieu.fr

Nom et prénom.....

Agissant en tant que :

Particulier Personnel de Radio France - N° matricule :

Professionnel agissant au nom et pour le compte de : Société:.....

Adresse.....

Tél.:..... Fax.:..... E-mail:.....

Assisterez-vous à la vente seul ou accompagné? Si accompagné, combien de personnes :.....

Références bancaires (ou RIB).....

N° de Passeport/CNI.....

J'accepte de recevoir les actualités et les informations de Radio France oui non

J'ai pris bonne note que :

- Je devrai acquitter en sus des enchères 18 % TTC du montant adjudgé.
- J'accepte les conditions générales de vente (page 2).
- Les disques sont vendus en l'état, sans réclamation.
- Les disques seront à retirer le samedi 23 septembre de 15h à 20h, le lundi 25 septembre de 9h à 14h, à la Maison de la Radio, accès par la porte Seine (116 avenue du Président Kennedy 75016 Paris).
- Après le lundi 25 septembre 14h, les disques ne pourront plus être retirés par les acheteurs sur place.

Date

Signature obligatoire

Required signature

Votre plaquette vous sera remise le jour de la vente sur présentation de votre pièce d'identité.

Pièces à fournir

Pour les particuliers : copie pièce d'identité

Pour les professionnels : Kbis de la Société, copie pièce d'identité du gérant et lettre autorisant l'acheteur à agir pour le compte de la société.

CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite au comptant. Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 15%HT soit 18 % TTC. Les lots sont vendus en l'état. L'exposition préalable permettant de contrôler l'état des lots, aucune réclamation ne sera admise après la vente. Le dernier enchérisseur sera considéré comme adjudicataire responsable du paiement. Il devra déclarer à l'OVV* son identité et son adresse. Si l'enchérisseur agit pour le compte d'autrui, il devra présenter un document d'identité, un mandat pour agir et les documents identifiant son mandataire. Les lots ne seront délivrés aux adjudicataires qu'après encaissement du règlement. Le règlement pourra s'effectuer: - en espèces selon les limites imposées par la législation en vigueur - par carte bancaire visa - par virement bancaire - par chèque (deux pièces d'identité seront exigées)

GARANTIES

Le commissaire-priseur se réserve la possibilité de rectifier les désignations du catalogue. Ces rectifications seront annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les disques sont vendus en état d'usage, sans garantie de la part de Radio France et de l'opérateur de vente.

EXPOSITION

Une exposition est ouverte au public vendredi 22 septembre de 14h à 18h et samedi 23 septembre de 10h à 12h (Possibilité d'écoute des vinyles uniquement le vendredi 22 septembre) dans la « Galerie Seine » de la Maison de la radio, accès par le 116 avenue du Président Kennedy 75016 Paris

ENCHERES

L'ordre du catalogue sera suivi. Le commissaire-priseur pourra diviser ou réunir les lots. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

ORDRE D'ACHATS

L'ordre d'achat doit parvenir à Art Richelieu au plus tard la veille de la vente avant 15h accompagné de coordonnées bancaires. Si l'enchère proposée dans la salle est du même montant que l'ordre d'achat, celui-ci ne sera pas pris en compte. Au cas où plusieurs ordres d'achat seraient fixés au même montant sur un même lot, il ne sera tenu compte que du premier d'entre eux reçu par l'OVV*. Un formulaire d'ordre d'achat est à télécharger et imprimer sur www.artrichelieu.fr

Enchères par téléphone

La demande de ligne téléphonique, accompagnée de coordonnées bancaires, doit parvenir à Art Richelieu la veille de la vente avant 15h. L'OVV* ne pourra être tenu pour responsable au cas où vous ne seriez pas joint par téléphone au moment de la vente, pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas et sauf instruction de votre part, vous serez considéré comme donneur d'ordre d'achat au montant de l'estimation basse. Les enchères par téléphone ne seront acceptées que pour les lots dont l'estimation basse est au moins égale à 200 euros

DROUOT LIVE Toute personne sera admise à assister et/ou participer à la vente en ligne selon les modalités reportées sur le site

www.drouotlive.com

DELIVRANCE DES LOTS

Le retrait des disques est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra qu'après encaissement du règlement des lots achetés. L'acheteur devra se présenter avec le bordereau d'adjudication acquitté. Les disques sont à retirer le dimanche 19 juin de 14h à 20h, le lundi 20 juin de 9h à 14h, à la Maison de la Radio, accès par la porte D, en face du 88/90 rue Raynouard 75016 Paris. Après le lundi 20 juin 14h, les disques ne pourront plus être retirés par les acheteurs sur place. Ils seront confiés à la société GEODIS en vue d'expédition, sous la responsabilité des acheteurs.

À compter du vendredi 1er juillet 2016, le stockagedeslots non expédiés sera facturé 1€/disque par jour.

À compter du 1er septembre 2016, les lots abandonnés par les acheteurs seront revendus aux enchères publiques; les frais dus par l'acheteur à l'OVV, auxquels sera ajouté un forfait de 18%TTC, seront prélevés sur le montant de la vente. Le cas échéant, le reliquat sera reversé à l'acheteur initial. Au contraire, le montant restant à devoir à l'OVV devra être réglé auprès de celui-ci par l'acheteur initial. Les disques seront enlevés en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats à leur transport. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et l'OVV* décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

* OVV = Opérateur de Ventes Volontaires Art Richelieu

RIB ART RICHELIEU

Titulaire du compte (Account Owner) OVV Deburaux Paris – Art Richelieu 51, rue Decamps – 75116 Paris
BANQUE (Bank) CIC PARIS BOETIE 42, rue de la Boétie – 75008 Paris
IBAN (International Bank Account Number) FR76 3006 6108 0200 0215 5640 337 -
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP